



Compte rendu Conseil Municipal 19 septembre 2012

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil douze, le dix neuf septembre, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 13 septembre 2012

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Françoise Guigard, Béatrice Vinet, Pascale Buronfosse Bjaï, Joël Deschamps, Alain Bouvet, Christine Trichet, Sylvia Pain, Robert Portier.

Absents représentés : Virginie Vincendeau par Françoise Guigard, Béatrice Gomit par Joël Deschamps, David Loutreuil par Alain Bouvet, Christine Guézou à Sylvia Pain.

Absents non représentés : Emmanuel Mandon, Paul Couzard et Yvan Bailly.

Secrétaire de séance : Alain Bouvet

Compte rendu du 25 Juillet 2012 : adopté

Les délibérations sont adoptées à 16 voix.

2012 – 01/09 – Avenant au contrat de gestion 2012 du camping municipal – autorisation à signature

Rapporteur : Béatrice Vinet

Vu la délibération 2011 – 04/12 concernant les modalités de gestion 2012 pour le camping municipal, Considérant la nécessité de prolonger le contrat initial au-delà du 26 septembre pour couvrir la période des vacances scolaires d'automne,

Monsieur le Maire propose un avenant n°1 pour la période du 27 septembre au 11 novembre 2012.

2012 – 02/09 - Tarifs Camping

Rapporteur : Béatrice Vinet

Vu la délibération du 27 mars 2007, la délibération 2010 – 05/04 du 27 avril 2010 et la délibération 2010 – 07/09 du 16 juin 2010,

Vu les réunions de commissions « administration générale, finances » et de municipalité,

Monsieur le Maire rappelle le maintien des tarifs du camping municipal comme suit :

	Tarif HT	TVA (7%)	Tarif TTC *
Gîte / Mobil home	Tarif HT	TVA (7%)	Tarif TTC *
Forfait 4 personnes/1 nuit Emplacement et véhicule (H ^{te} Saison)	71,96 €	5,04 €	77,00 €
Forfait 4 personnes/1 semaine Emplacement et véhicule (H ^{te} Saison)	443,93 €	31,07 €	475,00 €
Forfait 4 personnes/1 nuit Emplacement et véhicule (M ^o Saison)	48,60 €	3,40 €	52,00 €
Forfait 4 personnes/1 semaine Emplacement et véhicule (M ^o Saison)	317,76 €	22,24 €	340,00 €
Forfait 4 personnes/1 nuit Emplacement et véhicule (B ^s Saison)	41,12 €	2,88 €	44,00 €
Forfait 4 personnes/1 semaine Emplacement et véhicule (B ^s Saison)	238,32 €	16,68€	255,00 €
Emplacement libre	Tarif HT	TVA (7%)	Tarif TTC *
Forfait 1 ou 2 personnes/1 nuit Emplacement et véhicule	7,94 €	0,56 €	8,50 €
Campeur supplémentaire	2,80 €	0,20 €	3,00 €
Enfant – de 10 ans	1,82 €	0,13 €	1,95 €
Visiteur	0,93 €	0,07 €	1,00 €
Chien	1,65 €	0,12 €	1,77 €
Branchement électrique	2,76€	0,19 €	2,95 €
Taxe de séjour (+ de 13 ans) part communale			0,22 €
Part additionnelle			0,20 €
			0,02 €

* un arrêté précisera les modalités d'application des tarifs.

Questions diverses : Monsieur le Maire rappelle que le dernier conseil municipal du 25 juillet a été précédé d'une réunion publique de présentation du PAPI de l'agglomération rochelaise ; réunion au cours de laquelle un point particulier d'informations et d'échanges a été organisé avec les professionnels concernés et les particuliers installés côté Prée de Sions. Ces échanges ont fait l'objet d'une transmission au service de l'Etat et des réponses adaptées ont été apportées. Le même principe a guidé l'organisation de la réunion publique du 24 septembre concernant le PPRL : les résidents des rue de l'Océan et de l'Eglise ont reçu un courrier d'invitation. Les autres ont été informés par les affiches chez les commerçants, le panneau d'information et le bulletin municipal.

Le Député de la 1^{ère} circonscription a reçu les maires concernés par le PPRL le 31 Août dernier. A cette occasion, les échanges avec les maires de l'Ile de Ré ont été particulièrement riches. Lors de cette rencontre, Monsieur le Maire a fait part des particularités liées à la commune d'Esnandes. Madame la Préfète recevra le maire d'Esnandes le 4 octobre prochain.

Pour ce qui concerne les travaux de voirie et notamment ceux réalisés sous l'égide du Conseil Général, Monsieur le Maire fait le point sur 3 dossiers :

- Rond Point RD106/RD10 : après 15 années d'échanges et l'avancée d'argument technique désormais imparable, Monsieur le Maire annonce que les études sont à nouveau relancées,
- Délaissé : le Conseil Général finalise les derniers actes pour délibérer avant la fin de l'année,
- Digue des Mizottes : les études visant à étudier la surélévation d'une partie de la route s'achèvent.

Béatrice Vinet fait un point sur le chantier des Equipements publics et annonce que la tranche 2 qui concerne la mairie et l'accueil de loisirs sera, comme prévu initialement, réalisée en 2013/2014. Pour ce qui concerne les travaux actuels, Madame Vinet félicite tout particulièrement le personnel communal qui, la veille de la rentrée scolaire, s'est mobilisé pour nettoyer la salle de restauration, aménager l'espace et installer une plonge provisoire et permettre ainsi aux enfants de déjeuner dans le nouvel espace et dans de bonnes conditions.

Joël Deschamps a suivi, durant l'été, la réalisation des travaux de la Salle Jean Audineau : sols refaits et sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite. Monsieur Roblin se félicite car les équipements publics de la commune sont désormais accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'échéance de 2015 sera donc tenue avec les derniers travaux de la mairie et des écoles. Monsieur le Maire remercie Joël Deschamps pour son implication sur le suivi des chantiers.

Béatrice Vinet fait savoir que le marché lancé en avril pour la concession d'aménagement du Centre Bourg a été déclaré infructueux. Le cabinet qui accompagne la mairie pour ce projet ambitieux propose de réfléchir à d'autres modes de gestion.

Jean-Pierre Roblin et Jean-Claude Bouyer ont su, depuis la mise en place du PCS début 2010, mobiliser un groupe de bénévoles pour former la RCSC. Ces 23 volontaires, qui représentent 1% de la population d'Esnandes, ont créé un élan de solidarité qui ; depuis la tempête Xynthia, n'a pas faibli et réjouit l'ensemble des acteurs locaux. Une dynamique aujourd'hui récompensée par le « Pavillon Orange » qui est attribué à la mairie d'Esnandes.

Michel Rougier fait le point sur les effectifs dans les écoles, informe que la société API est de nouveau le prestataire de la restauration et rappelle qu'il a accueilli le nouveau Directeur de l'école élémentaire.

Fabrice Brisson remercie le buraliste de la rue de l'Océan qui propose à la vente les disques pour les personnes intéressées par le stationnement en zone bleue devant La Poste. Quant aux travaux de voirie sur les voies communales : ils seront réalisés d'ici la fin de l'année ou au tout début 2013. Lorsque les entreprises auront adressé les calendriers d'intervention : ceux-ci seront communiqués aux riverains concernés.

Françoise Guigard lance un appel aux volontaires pour le club de tarot dissout. Lors du Forum des Associations plusieurs nouveaux esnandais ont été accueillis par les élus de la municipalité et les responsables associatifs réunis Salle Jean Audineau pour la traditionnelle rencontre annuelle.

Le début de saison avec l'accueil des gens du voyage est de nouveau développé par Monsieur le Maire. La position des élus, longuement débattue lors du Conseil Municipal du 25 juillet, est maintenue : fermeture du terrain tout en regrettant que les choix faits depuis 10 ans par la commune d'Esnandes n'aient pas été suivis par d'autres communes de l'agglomération rochelaise. La situation de crispation de cette année en est la conséquence.

Enfin, Monsieur le Maire reprend la parole pour une mention toute particulière à Alain Bouvet, Président délégué d'Esnandis, qui a cette année non seulement organisé les traditionnelles festivités liées aux Eclad'Esnandes mais, en plus, coordonné les 2 spectacles dans le cadre des Nuits Romanes le 16 juillet et le 1^{er} septembre. Ces 4 manifestations ont réuni 12.000 personnes soit 6 fois le nombre d'esnandais. Le défi a été relevé et chacun a pu apprécier la diversité des spectacles proposés.

Fin de séance : 22h15.